

Présidence	:	Mercerat Jean-Paul
Membres	:	Berberat Cédric, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Charpié Eric, Curty Nicolas, Dias de Campos João, Diaz José, Flotron Pascal, Gerber Valentine, Gugel Murielle, Jeanbourquin Naomi, Lauper Ursula, Mathez Bastian, Ochsenbein Maxime, Salerno Patricia, Salzmann Daniel, Schindler Christine, Utermann Marc, Villos Franco, Villos Margaux
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
1er Vice-Président	:	Chapatte Stéphane
Scrutateur	:	Weibel Denis
Excusés	:	Affolter Vincent, Bartlomé Anissa, Bartlomé Anton, Doriot Géraldine, Schnyder Jacques, Lenweiter Thierry, Morand Steve, Germiquet Fabien
Lieu et début séance	:	Salle communale, Malleray / 19h00

1. Appel

01.0303 Sessions

Bureau du Conseil général

Mercerat Jean-Paul, Président; Chapatte Stéphane, 1er Vice-Président; Weibel Denis, scrutateur. Morand Steve, 2ème Vice-Président; et Germiquet Fabien, scrutateur, sont excusés.

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Rothenbühler André, Vice-Maire; Braun Monnerat Joëlle, Graber Nadine, Minder Yann, Rothenbühler André et Blaes Stève, conseillers communaux.

Administration communale

Bassin Michael, Secrétaire communal adjoint; Beuchat Charles-André, Administrateur des finances. Lenweiter Thierry, Secrétaire communal, est excusé.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, ouvre la séance. Il salue les membres de l'exécutif, du législatif, de l'administration, les représentants de la presse et le public. Il se réjouit que nos institutions politiques puissent fonctionner malgré les mesures de protection imposées en raison de la situation sanitaire. A ce titre, il demande aux personnes présentes de se conformer au plan de protection envoyé et publié par l'administration.

Le Président annonce les absences excusées de Mmes Anissa Bartlomé et Géraldine Doriot, ainsi que de MM. Vincent Affolter, Jacques Schnyder, Steve Morand, Anton Bartlomé et Fabien Germiquet. Mme Margaux Villos est annoncée avec un peu de retard.

Le Président excuse aussi M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal, présent ce soir à l'assemblée municipale de Tavannes pour présenter le projet de la SA pour la piscine de l'Orval.

Le Président constate que cette séance a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du district de Moutier du 11 novembre 2020 et par convocations personnelles. Il constate que cette séance est légalement constituée. Il la déclare ouverte.

Le Président rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront selon nos dispositions règlementaires. Il demande aux personnes qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet de s'annoncer. Personne ne se manifeste.

Le Président rappelle qu'il est encore temps de déposer une motion, un postulat, une interpellation, une question écrite ou une question orale. Personne ne se manifeste. Le Président clôt le registre des dépositions. Ce soir ont été déposées une motion, quatre interpellations et trois questions écrites. Deux personnes se sont aussi inscrites pour des questions orales.

Le Président rappelle que les votes doivent se faire de manière claire au moyen de la carte personnelle. A la demande de cinq membres, le vote peut se faire à bulletin secret. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal.

Deux membres du Bureau sont absents. Par conséquent, MM. Denis Weibel et Stéphane Chatte fonctionneront en qualité de scrutateurs ce soir.

La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié et arrêté par le Bureau du Conseil général lors de sa séance du 2 novembre 2020. Cet ordre du jour fait état de 16 points.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 19 octobre
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Election des membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2021 :
 - Présidence
 - Première vice-présidence
 - Deuxième vice-présidence
 - Deux scrutateurs
5. Budget 2021
 - a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
 - b) Approbation du taux de la taxe immobilière
 - c) Approbation du budget du compte global 2021
6. Abrogation du règlement sur les colonies de vacances
7. Abrogation du règlement sur l'agence AVS de Bévillard-Malleray-Pontenet
8. Approbation de la modification du règlement sur la taxe immobilière
9. Approbation de la modification du règlement concernant le financement spécial relatif à la Crèche Au P'tit Château
10. Approbation d'un crédit de fr. 728'000.00 pour la réfection du Chemin du Haut
11. Approbation des propositions de la Commission Bien Vivre à Valbirse relatives au projet « Le Marché de Valbirse »
12. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
13. Rapport de la Commission scolaire
14. Informations du Conseil communal
15. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
16. Questions orales

Le Président demande si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Il indique avoir reçu, de la part de la Commission de gestion et de surveillance, la proposition de retirer le point 12 car il n'y aura pas de rapport de cette commission. Il n'y a pas d'autres demandes. Le Président met au vote cette proposition de retrait du point 12.

DECISION: A une majorité évidente, le point 12 de l'ordre du jour est supprimé.

Le Président procède à l'appel, de manière orale conformément au plan de protection. Le Président constate la présence de 22 membres du Conseil général, auxquels il faudra ajouter la présence de Mme Margaux Villosz en cours de soirée. Le Président constate que le quorum est atteint. *Note du secrétariat: Mme Villosz arrivera à 19h18.*

2. Adoption du procès-verbal du 19 octobre

01.0351 Procès-verbaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande si des modifications du procès-verbal sont demandées. Tel n'est pas le cas. Il passe au vote.

DECISION: Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 octobre 2020 est approuvé par 20 voix et 2 abstentions.

3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

01.0331 Propositions

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande si l'un ou plusieurs membres souhaitent lire une déclaration.

M. José Diaz, PS et sympathisants, lit cette déclaration: "Suite à ma proposition de soutien à l'association des Cartons du coeur, le groupe PS et sympathisants remettra le jeton de présence de l'assemblée du jour à l'association Cartons du coeur et invite les membres des autres groupes à en faire de même."

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Diaz et demande s'il y a une réponse à apporter ou une autre déclaration à faire. Tel n'est pas le cas.

4. Election des membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2021

01.0341 Bureau du Conseil général

- Présidence
- Première vice-présidence
- Deuxième vice-présidence
- Deux scrutateurs

M. Jean-Paul Mercerat, Président, informe que le Bureau propose, pour la présidence, M. Stéphane Chapatte, PBD-UDC. Il ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, indique que M. Chapatte a informé son groupe qu'il quittera la commune en début d'année prochaine. Il voit dès lors cette candidature comme problématique.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, indique que le jour où M. Chapatte retirera ses papiers il ne pourra plus être membre du Conseil général. Il demande à M. Blanchard si le groupe PBD-UDC

a une autre proposition. Tel n'est pas le cas. Il demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer. Tel n'est pas le cas. Le Président passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé.

DECISION: Par 14 voix, M. Stéphane Chapatte, PBD-UDC, est élu à la présidence du Bureau du Conseil général pour 2021.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, informe que le Bureau propose, pour la première vice-présidence, M. Steve Morand, PLR et sympathisants. Il ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Le Président passe au vote.

DECISION: Par 22 voix, M. Steve Morand, PLR et sympathisants, est élu à la première vice-présidence du Bureau du Conseil général pour 2021.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, informe que le Bureau propose, pour la deuxième vice-présidence, M. Denis Weibel, PBD-UDC. Il ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Le Président passe au vote.

DECISION: Par 21 voix, M. Denis Weibel, PBD-UDC, est élu à la deuxième vice-présidence du Bureau du Conseil général pour 2021.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, informe que les propositions du Bureau pour les scrutateurs sont MM. Fabien Germiquet, Liste libre, et Bastian Mathez, PS et sympathisants. Il propose de les élire conjointement. Il ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Le Président passe au vote.

DECISION: Par 23 voix, MM. Fabien Germiquet, Liste libre, et Bastian Mathez, PS et sympathisants, sont élus en tant que scrutateurs pour le Bureau du Conseil général en 2021.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, annonce l'arrivée de Mme Margaux Viloz, Liste libre. Il est 19h18.

5. Budget 2021

08.0111 Budget annuel

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
- b) Approbation du taux de la taxe immobilière
- c) Approbation du budget du compte global 2021

M. Jean-Paul Mercerat, Président, passe la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, présente et explique les grands axes du budget 2021 en commentant une présentation Power Point (annexée à ce procès-verbal).

Le budget 2021 présente une quotité inchangée à 2.00, une taxe immobilière à 1,4 pour mille et est déficitaire à hauteur de fr. 928'092.45 pour le compte général et de fr. 994'047.45 pour le compte global. Le Maire présente ensuite, point par point, les différences entre les budgets 2020 et 2021, toujours au moyen de la présentation Power Point.

Le Maire donne des précisions sur la réserve de politique financière, qui n'apparaît pas dans le plan financier.

Le Maire demande au Conseil général d'approuver ce budget. Il rappelle que tous les exercices précédents depuis la création de Valbirse se sont bouclés avec un excédent de revenus. Il précise enfin que le budget 2020 tel qu'accepté prévoit un excédent de charges de l'ordre de fr. 200'000, mais que les revenus fiscaux feront office de bonne surprise. A l'heure actuelle, ces revenus fiscaux sont meilleurs de fr. 650'000 par rapport à ce qui a été prévu. Donc il ne devrait finalement pas y avoir un excédent de charges mais un excédent de revenus qui devrait avoisiner les fr. 300'000. De ce montant, une partie, respectivement la totalité ira à la réserve de politique financière. Il se tient à disposition pour les questions.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jufer. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

M. Franco Villosz, au nom de la Commission de gestion et de surveillance, fait cette déclaration:

"La CGS a pris connaissance du budget 2020 et a pu, lors de sa séance du 10 novembre 2020, bénéficier des compétences et connaissances de notre Maire et de notre caissier communal afin d'éclaircir, expliquer, documenter certains points du budget.

La CGS tient à les remercier pour leur disponibilité. Des remerciements particuliers à M. Beuchat pour le travail effectué, travail rendu plus compliqué par la crise sanitaire que nous traversons.

La CGS a apprécié son investissement à recalculer les diminutions possibles ou probables des rentrées fiscales pour l'année 2021 s'écartant du taux linéaire de 2% prévu par le canton. Sa connaissance du tissu fiscal des habitants de Valbirse l'a conduit à prendre en compte une rentrée fiscale diminuée de l'ordre de 6%.

Des rentrées diminuées et quelques dépenses en augmentation conduisent à un budget 2021 déficitaire de près de fr. 1'000'000.

Nos autorités, notre Conseil communal a dû faire un choix politique : introduire une politique d'austérité freinant nombre de dépenses ou continuer, aller de l'avant presque normalement. Le Conseil communal a décidé la continuité ; il n'appartient pas à la CGS de se prononcer sur ce choix politique ! C'est l'affaire des délégués et de ce Conseil général de ce soir.

La CGS constate que le budget a été établi selon les standards requis en matière de comptabilité publique.

La retenue obligatoire de la CGS sur le déficit proposé ne l'empêche pas de s'inquiéter sur l'endettement élevé de notre Commune, malgré les correctifs signalés à l'instant par le Maire. Le rapport sur le budget contient, en page 6, la planification financière montrant un découvert de plus de fr. 7'000'000 à l'horizon 2031, toujours en ne tenant pas compte de cette réserve de politique financière. Ce chiffre doit impérativement nous conduire à une réflexion, à un débat sérieux.

Deux remarques plus ponctuelles sur le budget pour terminer :

La CGS aurait souhaité premièrement plus d'informations sur l'aménagement des locaux de l'administration au rez-de-chaussée du bâtiment communal et, deuxièmement, que le sort de la piscine et partant des effets comptables de ce possible transfert à la SA à constituer soient mieux explicités et documentés dans le rapport."

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Viloz. Il demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer.

M. José Diaz, PS et sympathisants, annonce que le groupe PS et sympathisants est préoccupé par tournure des chiffres proposés. Il constate que celle-ci prend chaque année une pente ascendante. Il invite le Conseil communal à se pencher sur l'élaboration d'un plan pour stabiliser les dépenses courantes et travailler avec les possibilités offertes par la communauté. Notre quotité d'impôt et notre dette par habitant est déjà dans une phase plastique qui ne nous permet pas de vivre en-dessus de nos moyens. Le groupe tient toutefois à remercier M. Beuchat et l'équipe du Conseil communal pour le travail présenté.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Diaz. Il demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, indique que pour son groupe, le budget tel que présenté ne peut être accepté. Il n'est pas acceptable de présenter à la population un déficit de fr. 928'000. Le groupe invite le Conseil communal à effectuer une analyse plus fine et demande aux représentants des différents dicastères d'identifier les besoins urgents et prioriser les investissements. En vue des projets à venir, notamment les écoles, accepter le budget tel que présenté mettrait, à terme, les finances communales à rude épreuve et compromettrait les développements et les investissements futurs pour la Commune.

De plus, la majoration de traitement de 0,5% valable pour toutes les fonctions prévue en cette période difficile n'est pas la bienvenue selon nous. Alors que de nombreux commerçants, artisans et indépendants se lèvent actuellement chaque matin avec la boule au ventre et se demandent de quoi sera fait demain, procéder à une augmentation aussi légère soit elle donne un mauvais signal. Pour ces raisons, le groupe PBD-UDC et sympathisants ne peut accepter le budget tel que présenté ce soir.

Au vu du nombre d'amendements annoncés par le PLR, il nous semble plus opportun qu'une nouvelle mouture nous soit soumise lors de notre prochaine séance du Conseil général, le 25 janvier 2021. Si la majorité du Conseil général décide toutefois de passer en revue ce budget ce soir pour le modifier par amendements, nous ne nous y opposerons pas. Il est important pour les prochaines années à venir que Valbirse puisse avoir un budget équilibré, sans quoi la Commune risque d'aller au-devant de grandes difficultés.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Ochsenbein. Il rappelle que tous les membres du Conseil général et du Conseil communal ont reçu ce jour la liste des 32 amendements du groupe PLR et sympathisants. Il donne la parole à M. Nicolas Curty.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, fait cette déclaration:

"En premier lieu, nous remercions le Conseil communal et M. Beuchat pour le travail sérieux réalisé dans le cadre de l'établissement du budget 2021. Nous sommes convaincus que d'importants efforts ont été consentis lors du travail préparatoire et que l'ensemble des organes communaux travaillent de bonne foi.

Nous souhaitons toutefois mettre en discussion plusieurs points :

Contexte financier général

Au-delà du budget 2021, nous observons que le contexte financier général est très défavorable.

En effet, le plan présenté à la page 6 du rapport montre, pour les années 2021 à 2031, un excédent de charges annuel moyen de fr. 936'000 au compte de fonctionnement. Je conçois qu'il peut y avoir des augmentations de quotité, mais quand on sait que sur quatre communes dans le canton de Berne qui ont 2 ou plus de quotité il y a Valbirse, je peux vous laisser imaginer à quel plafond nous pourrions arriver. Sachant qu'un dixième de quotité correspond à environ fr. 375'000, il faudrait augmenter ladite quotité de 3 dixièmes pour équilibrer les comptes.

Avant d'en arriver là, notre groupe souhaite lancer la discussion sur le niveau des dépenses. En effet, le déficit présenté est structurel : chaque année, il se reproduit.

Peut-on réduire ce déficit structurel de manière significative ?

Nous souhaitons dans une première phase ouvrir le débat sur différents thèmes :

Charges de personnel

Avant toute chose, nous soulignons que nos interrogations concernant les charges de personnel ne constituent pas un jugement sur le travail fourni par le personnel communal. Nous ne sommes pas compétents pour nous exprimer sur ce sujet. Par contre, nous nous interrogeons sur le système de gestion, l'organisation, son fonctionnement et ses conséquences financières.

Le Conseil communal indique que la commune est sous dotée en personnel, notamment en vertu d'un audit. Nos questions :

- Quels sont les problèmes concrets provoqués par la sous dotation évoquée par le Conseil communal ?
- Combien d'heures supplémentaires ont été réalisées en 2019 (total) par le personnel communal ?
- Quel était le temps de travail dû en 2019 (total) par le personnel communal ?
- A ce jour, y a-t-il des arriérés de vacances, si oui combien en moyenne par collaborateur ?
- Que se passera-t-il si la sous dotation demeure ?
- Est-il impératif de prévoir 0,5% d'augmentation des salaires alors que l'économie mondiale subit des pertes et que des citoyens de Valbirse sont au chômage ou ont perdu leur travail ?
- Quel était l'effectif EPT au premier jour de la fusion (1er janvier 2015) et quel est-il aujourd'hui ?

Rénovation du bureau communal

La rénovation prévue du bureau communal induit des charges supplémentaires dans le compte général. Nous comprenons que les locaux sont actuellement trop petits et que quelque chose doit être fait à terme.

Nos questions :

- Nous sommes en pleine crise. N'est-il pas possible d'attendre avant d'investir une somme importante dans cette infrastructure ?
- Quels sont les problèmes concrets provoqués par les locaux actuels ?
- Quelles mesures le Conseil communal a-t-il déjà prises pour limiter les problèmes ?

Journal

Nous constatons que le nouveau journal édité par la commune coûte environ fr. 20'000 par année. Nous estimons cette dépense comme luxueuse en l'état actuel de nos finances. Est-ce que ce journal est véritablement nécessaire ?

Infirmière scolaire

Nous avons pris note de la volonté d'augmenter le taux d'occupation de l'infirmière scolaire. Nos questions :

- Quel est son rôle ?
- Quels sont les problèmes provoqués par son taux d'activité réduit ?
- Que se passera-t-il si le taux n'est pas relevé ?

Voirie

Nous n'avons pas bien compris quelles sont les intentions du Conseil communal en la matière. Nos questions :

- Quel est l'effectif EPT de ce secteur aujourd'hui ?
- Comment va-t-il évoluer ?
- En cas de changement, quelles sont les raisons ?

Financement livre

Dans le compte 3290/3132.01, un montant de fr. 56'000 est prévu pour un mandat concernant un livre « Les mémoires d'Edouard Tièche ». De quoi s'agit-il ? Est-ce nécessaire ?

Subvention culture

Dans le compte 3290/3632.01, un montant de fr. 25'550 est inscrit pour une subvention au syndicat de communes Bienne, JB, Seeland pour la culture. De quoi s'agit-il ?

Piscine

Que se passera-t-il au niveau du budget si le projet "piscine" (création d'une société anonyme) est réalisé en 2021 ? Faut-il s'attendre à des charges supplémentaires ? Si oui, lesquelles ?

Ancien stand de tir

Un montant de fr. 20'000 est mis au budget pour rénover les pavés de l'ancien stand de tir. Quels sont les problèmes à ce niveau pour qu'une rénovation de cette ampleur soit nécessaire ? Je suis allé sur place et je n'ai pas compris pourquoi il faut les rénover.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Curty. Il donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, remercie M. Curty d'avoir envoyé les questions à l'avance. Il répond aux différentes questions ainsi:

Charges de personnel

Quels sont les problèmes concrets provoqués par la sous dotation évoquée par le CC ?

Dans une organisation où il manque du personnel, les problèmes sont toujours les mêmes et récurrents, à savoir :

- Surcharge de travail pour les employés en place pouvant provoquer une baisse de motivation, voire même des burnouts
- Manque de temps pour réaliser correctement les tâches
- Risque d'erreurs pouvant provoquer des dégâts d'image, voire même physiques si par exemple des contrôles liés à la sécurité étaient négligés
- Un mauvais suivi de procédures administratives peut provoquer des mécontentements parmi les citoyens concernés. Il peut aussi engendrer des frais juridiques lors d'oppositions ou de recours.

Combien d'heures supplémentaires ont été réalisées en 2019 (total) par le personnel communal ?

Au 31 décembre 2019, il y avait un solde cumulé d'heures supplémentaires de 1'811 soit un équivalent de 215 jours.

Quel était le temps de travail dû en 2019 (total) par le personnel communal ?

89'528 heures.

A ce jour, y a-t-il des arriérés de vacances, si oui combien en moyenne par collaborateur ?

Il y a 530 jours de vacances, soit 13.44 jours par employé/EPT.

Que se passera-t-il si la sous dotation demeure (si on n'engage personne) ?

Les problèmes existants et potentiels, mentionnés auparavant, vont subsister (surcharge de travail, démotivation, risque d'erreurs). Il y a des tâches que la commune doit impérativement réaliser, ce sont des tâches imposées par des autorités administratives supérieures. Là, on n'a pas le choix. Si la commune n'a pas assez de personnel, ce seront des tâches non obligatoires qui risquent de ne plus être réalisées parce que les tâches imposées ne diminuent pas. Et bien souvent, ces tâches non obligatoires, ce sont des services à la population.

Est-il impératif de prévoir 0,5% d'augmentation des salaires alors que l'économie mondiale subit des pertes et que des citoyens de Valbirse sont au chômage ou ont perdu leur travail ?

Je comprends que l'augmentation de 0,5% de l'enveloppe salariale puisse être mal vue parce que l'économie mondiale va mal. Mais durant les dernières années, alors que cette même économie allait bien et qu'un bon nombre d'employés du secteur privé étaient récompensés par des augmentations de salaire significatives, voire même par des bonus, nos employés communaux n'ont pas profité de cette embellie conjoncturelle, alors que les excédents positifs des comptes communaux nous auraient permis de verser des primes. Aujourd'hui, le budget présenté est déficitaire. Alors oui, on pourrait supprimer cette augmentation de 0,5% qui représente un montant d'un peu moins de fr. 20'000. Mais cette économie va créer une démotivation au sein de notre personnel. Le jour où l'on aura une embellie, on devra alors aller dans l'autre sens.

Quel était l'effectif EPT au premier jour de la fusion (1er janvier 2015) et quel est-il aujourd'hui ?

En 2015, il y avait 47 personnes représentant 31,56 EPT. Actuellement, c'est 55 personnes avec 39,42 EPT. Donc, une augmentation de 7,8 EPT, dont 6 concernent le Service social qui a vu le

nombre de communes desservies augmenter. Mais cette augmentation est neutralisée par le paiement des contributions de ces mêmes communes.

Pour le reste, on constate que l'effectif a augmenté de 1,8 EPT. Mais il est nécessaire d'apporter quelques précisions :

Il y avait déjà un manque de personnel avant la fusion. Je peux en parler en connaissance de cause. Quand j'ai quitté la commune de Bévillard, après 9 ans, j'ai accepté de laisser tomber plus de 40 jours de travail. A l'époque, à la commune de Bévillard, j'étais responsable du secrétariat, de l'urbanisme et des finances. Aujourd'hui, ça ne serait plus possible de le faire, car le travail administratif s'est complexifié. Par exemple, le traitement des demandes de permis de construire est alourdi principalement en raison de la législation en matière d'aménagement du territoire. Nos autorités de surveillance sont beaucoup plus exigeantes. On pourrait croire que l'augmentation de toute cette paperasse est la seule volonté des autorités administratives supérieures. Oui, parfois c'est le cas. Mais souvent, c'est la conséquence de décisions politiques prises au niveau cantonal ou fédéral. Et nous, au niveau de la commune, on est au bout de la chaîne et il ne nous reste plus qu'à exécuter. Et si on ajoute le fait que le juridique a totalement écrasé le bon sens, on est bien obligé de constater que la manière de traiter les procédures administratives est bien plus chronophage qu'auparavant.

Rénovation du bureau communal

Nous sommes en pleine crise. N'est-il pas possible d'attendre 6 à 12 mois et de réévaluer la situation à ce moment-là ?

Le fait que la Banque Raiffeisen quitte les locaux à fin janvier 2021 nous a permis de repenser l'organisation de nos bureaux. Il faut savoir que Valbirse, avec 4000 habitants, a actuellement les mêmes bureaux que Bévillard, qui comptait alors 1700 habitants. Bien entendu, on pourrait attendre des jours meilleurs pour réaliser cet investissement parce que l'on estime que ce n'est pas urgent. Mais la situation ne va pas changer : il y a un manque flagrant de place. Si on repousse cet investissement parce que ce n'est pas le bon moment, alors il faut être cohérent et repousser tous les investissements qui ne sont pas plus urgents, par exemple dans le domaine des routes ou des bâtiments.

Quels sont les problèmes concrets provoqués par les locaux actuels ?

Il n'y a pas de problèmes concrets provoqués par les locaux actuels, si ce n'est qu'ils sont trop petits. Par exemple, dans le bureau des services techniques, il y a 4 places de travail... pour un bureau de 32 m², y compris l'accès à trois pièces, donc trois portes. C'est vraiment un manque de place. Et ça l'est d'autant plus avec la crise sanitaire actuelle. Comment voulez-vous maintenir une « distanciation » dans des conditions pareilles ?

Quelles mesures le CC a-t-il déjà prises pour limiter les problèmes ?

Une mesure avait été prise il y a quelques temps. La Bourgeoisie de Bévillard a pu déménager dans des locaux au rez-de-chaussée, et le bureau laissé libre par la Bourgeoisie est depuis lors utilisé par l'administration des finances.

Une autre mesure a été de permettre au personnel de faire du télétravail, maximum 20% du temps de travail. Cette mesure avait été prise bien avant l'arrivée du Covid-19. Actuellement, il y a environ 60% du travail administratif qui est réalisé en télétravail à cause de ce Corona, et ce n'est pas toujours évident.

Journal

Nous constatons que le journal coûte environ fr. 20'000 par année. Nous estimons cette dépense luxueuse en l'état actuel de nos finances. Est-ce que ce journal est véritablement nécessaire ?

Ce journal fait partie du développement de la politique d'information acceptée par le Conseil communal, politique d'information qui repose sur plusieurs axes. Ce journal est une réponse aux

différentes interventions parlementaires demandant au Conseil communal d'améliorer l'information. Ce besoin d'améliorer l'information est également régulièrement demandé par la population.

Voirie

Quel est l'effectif EPT de ce secteur aujourd'hui ?

3,8 EPT.

Comment va-t-il évoluer ?

Il est prévu une augmentation de 0,5 EPT, qui représente le manque actuel.

En cas de changement, quelles sont les raisons ?

Selon l'expertise exhaustive des places de travail de la voirie, il y a un manque de 0,5 EPT. C'est surtout en hiver que le manque de personnel peut être le plus problématique lors des travaux de déneigement. Les raisons d'un changement, c'est-à-dire d'augmenter la dotation en personnel, sont les mêmes que celles déjà signalées : éviter la surcharge de travail et le manque de temps pour réaliser correctement le travail, et aussi éviter de prendre des risques d'accidents inutiles provoqués par ce manque de temps.

Financement livre

Dans le compte 3290/3132.01, un montant de fr. 56'000 est prévu pour un mandat concernant un livre « Les mémoires d'Edouard Tièche ». De quoi s'agit-il ? Est-ce nécessaire ?

Je vous donne ici un résumé du projet mené par Mme Laurence Marti, Docteure en sociologie et historienne. L'objectif de ce projet consiste à mettre à la disposition du public et des scientifiques une retranscription intégrale du journal qu'Edouard Tièche a tenu chaque jour à Bévillard de 1865 à 1868. Ce journal n'a jamais été publié. A l'échelle du Jura bernois il représente un document unique doté d'un intérêt manifeste:

- il est un outil de compréhension de l'œuvre et de la personnalité d'Edouard Tièche
- par les événements quotidiens qu'il relate, il apporte une connaissance de l'histoire du Jura bernois au 19e siècle, en particulier de l'ancien district de Moutier
- en décrivant une famille de notables du 19e siècle, il est une source pour l'histoire de la vie privée
- par le choix de la forme du journal, il représente une référence pour l'histoire et la sociologie littéraires du 19e siècle.

A l'échelle de la région, il est le seul document connu de cette importance pour le 19e siècle.

L'original est conservé dans le fonds Edouard Tièche de la Bibliothèque nationale suisse-Archives littéraires suisses, à Berne. Edouard Tièche, originaire de Reconvilier, est né en 1843 à Bévillard et y est décédé en 1883 à seulement 40 ans. Il était le fils du pasteur du village Abraham Emanuel Tièche et de son épouse Louise Eggimann, ainsi que le neveu du médecin Aimé Tièche de Reconvilier. Il a vécu à Berne, où il avait obtenu un poste d'enseignant de français, puis de traducteur au département du commerce et de l'agriculture.

Si l'on attache de l'importance à l'histoire, la retranscription de plus de 500 pages d'un journal manuscrit rédigé au milieu du 19e siècle est une nécessité car c'est une riche source d'informations.

Je précise que la contribution de Valbirse - le montant de fr. 56'000 est le montant maximal, dans l'attente de subventions aussi du Conseil du Jura bernois - sera prélevée sur le fonds de la Culture. De ce fait, cette dépense n'influence aucunement l'excédent de charges du budget présenté.

Subvention culture

Dans le compte 3290/3632.01, un montant de fr. 25'550 est inscrit pour une subvention au syndicat de communes Bienne, JB, Seeland pour la culture. De quoi s'agit-il ? Est-ce nécessaire ?

Depuis 2015 et suite à la LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles) toutes les communes du Jura bernois, Bienne et le Seeland (plus de 100 communes) font partie de ce syndicat de communes. Il s'agit d'un soutien aux 23 institutions reconnues d'importance régionale, comme Nebia à Bienne où le Royal à Tavannes, qui sont soutenues à raison de 50% par la commune-siège, 40% par le canton et 10% par les autres communes solidairement. Le montant de fr. 25'550 est non seulement nécessaire, mais obligatoire. Il s'agit d'une dépense liée à laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire.

Piscine

Que se passera-t-il au niveau du budget si le projet "piscine" (création d'une société anonyme) est réalisé en 2021 ? Faut-il s'attendre à des charges supplémentaires ? Si oui, lesquelles ?

Si toutes les communes partenaires acceptent la création de la nouvelle SA, le Conseil général de Valbirse devra accepter, lors de la séance du CG de janvier 2021:

- la cession, pour fr. 1, du bâtiment de la piscine (ainsi que le terrain servant d'assise) à la nouvelle SA; en acceptant ce transfert, le CG accepterait également l'amortissement extraordinaire de fr. 430'000 représentant la valeur résiduelle figurant à l'actif de notre bilan
- la nouvelle dépense périodique, estimée à fr. 150'000/an, selon un plan financier tenant compte des amortissements des nouveaux investissements ; cette dépense existe déjà, mais sous une autre forme dans les comptes communaux.

Pourquoi cela ne figure pas au budget? Car nous ne voulions pas mettre la charrue avant les boeufs, nous ne sommes pas seuls dans ce projet.

Sur les 500 actions de fr. 1'000 prévues lors de la constitution de la SA, Valbirse va en acheter 156, proportionnellement à son nombre d'habitants. Cette dépense de fr. 156'000 est de la compétence du Conseil communal et la décision sera prise une fois que toutes les communes auront accepté le projet, et que le Conseil général aura accepté la cession à la nouvelle SA. Ce montant de fr. 156'000 sera activé au bilan. Il ne doit pas être déprécié tant que la valeur de la SA reste la même. Et comme il y a une grande réserve latente sur le bâtiment remis pour fr. 1 symbolique, et qu'en plus les déficits sont couverts par les communes, la valeur ne va pas diminuer.

Donc, en résumé, pour répondre à la question, il y aura effectivement en 2021 une dépense non monétaire de fr. 430'000 si la SA est acceptée par les communes partenaires.

Il y aura aussi un décaissement de fr. 156'000, sans incidence sur le compte de résultat, pour l'achat des 156 actions.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jufer et donne la parole à M. Manuel Henet, responsable des Services techniques, présent en tribune, pour la question du pavage de l'ancien stand de tir.

M. Manuel Henet, responsable des Services techniques, précise qu'il s'agit en fait non pas du pavage extérieur mais du sol intérieur de l'ancien stand qui est dans un très mauvais état.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Henet. Il donne la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, pour les explications au sujet des questions sur le poste de la travailleuse sociale en milieu scolaire.

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, fait cette déclaration:

"Lors de l'engagement de Mme Naomi Jeanbourquin en février 2020, qui a remplacé Mme Aline Donzé, nous lui avons demandé de réaliser un rapport d'activités sur la planification de son travail, son rôle, les besoins des écoles et si l'offre actuelle répondait aux attentes des enfants.

Inutile de vous préciser que le travail des directions d'écoles et des enseignants se complexifie d'année en année. De plus en plus d'enfants se retrouvent dans des situations de détresse ou d'échec scolaire et, aujourd'hui, la Covid n'arrange rien au niveau de la cellule familiale. Le dépistage précoce ainsi que la prévention dans différents domaines sont fondamentaux pour éviter que des situations ne dégénèrent au fil des années.

Rôle de la travailleuse sociale en milieu scolaire :

Elle encourage l'intégration des enfants et des adolescents à l'école et soutient ainsi le mandat de cette dernière sur les plans:

- de l'éducation et de la formation ;
- elle soutient les élèves en collaboration avec le corps enseignant et les parents et les met en contact avec d'autres services spécialisés de l'aide à l'enfance, à la jeunesse et à la famille ;
- elle soutient l'école au niveau de la détection, du constat et du traitement précoce de problématiques sociales qui mettent en danger la réussite scolaire des enfants et des adolescents ou qui entravent le bon déroulement de l'enseignement. Le travail social en milieu scolaire contribue ainsi à un climat scolaire favorable.

Dans son rapport sur les lignes directrices du Travail social en milieu scolaire (TSS), vous avez pu constater que la DIP et l'Office de l'enseignement recommandent un pourcentage de 100% pour les écoles de 600 à 900 élèves. De plus, il est recommandé un maximum de 2 à 3 écoles par poste de TSS à 100%.

Actuellement, le travail social en milieu scolaire à Valbirse fonctionne avec un taux de 55% pour 700 élèves et sur 8 sites d'intervention différents, soit une trentaine de classes sans compter l'école secondaire. Valbirse se retrouve également en queue de peloton par rapport aux autres communes de la région.

Ces chiffres sont confirmés par la réalité du terrain et Mme Naomi Jeanbourquin constate que :

- les enfants ayant besoin d'un suivi ne peuvent pas être vus de manière régulière dans toutes les écoles (relation de confiance)
- les enfants de l'Ecole de Pontenet ne peuvent bénéficier actuellement que d'environ 40 minutes par semaine
- les écoles primaires ne bénéficient pas toutes d'un temps suffisant en matinée (les enfants sont tous présents uniquement le matin)
- l'école secondaire ne bénéficie que trop peu d'une présence en matinée (besoin : 2 matins et 1-2 après-midis par semaine au minimum)
- dans l'horaire actuel, les écoles enfantines restent malheureusement à l'écart du Travail social en milieu scolaire alors que la prévention et la présence sur sites devraient déjà commencer dans les degrés de 1H et 2H
- le temps de travail administratif, de préparation aux entretiens, de séances, de rencontres avec les parents ou le réseau, les déplacements engendrent des heures supplémentaires : à titre indicatif : de février à septembre, cela représente 80 heures supplémentaires. Donc son 55% est uniquement utilisé pour être au contact des enfants.

Avec un poste à 100 %:

- La commune de Court s'est engagée à modifier le contrat et à doubler les heures
- Le Syndicat et la direction de l'ESMA sont également très favorables à une augmentation des heures qui pourrait leur apporter un grand soutien dans des situations complexes d'adolescents
- Il faut aussi tenir compte que la projection du nombre d'élèves est en évolution constante pour les années à venir.

Cette solution permettrait :

- D'assurer une permanence dans chaque école primaire durant une matinée par semaine
- S'adapter aux différents lieux d'intervention
- Suivre de manière efficace et de manière professionnelle les situations en cours
- Intégrer les écoles enfantines au dispositif et, de ce fait, commencer la prévention en amont
- Prendre en compte les nombreuses minutes de déplacement
- Avoir du temps à disposition pour discuter des situations avec les enseignants et autres membres du réseau entourant l'enfant
- Avoir le temps nécessaire pour l'organisation des journées, l'organisation des ateliers / entretiens / interventions de prévention, effectuer les tâches administratives
- Mettre en place une collaboration entre les deux Travailleurs sociaux en milieu scolaire afin de pouvoir échanger sur les situations en cours, superviser les demandes, agender des temps de réflexion
- Développer le Travail social en milieu scolaire en proposant des projets aux écoles
- Participer aux différents groupes de travail
- Sécurité et remplacement en cas d'absence d'une des deux personnes engagées

Il est actuellement impossible pour Mme Jeanbourquin avec un taux de 55% de répondre aux exigences de la DIP. Son travail sert juste à éteindre les feux.

Au vu de ce qui précède, une augmentation de ce poste est inévitable si le souhait d'efficacité, de prévention et de protection de la jeunesse est une priorité à Valbirse.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie Mme Braun Monnerat. Il demande à M. Curty ce qu'il en est des amendements.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, remercie les différents intervenants pour les informations communiquées. Il dit comprendre la situation et conçoit que celle-ci n'est pas facile. Mais compte tenu de la situation, à savoir une crise unique dans l'histoire contemporaine, son groupe estime qu'un déficit de cette ampleur n'est pas acceptable. Les millions de pertes d'aujourd'hui sont les ennuis de demain. C'est facile de présenter un budget avec un million de déficit, mais où est la solution? A ce stade, personne ne nous a indiqué qui allait payer ce déficit.

De manière constructive, nous proposons une série de 32 amendements, qui représentent fr. 382'000 d'économies. Pour montrer l'exemple, nous proposons la diminution des jetons de présence du Conseil général, mais on nous dit déjà que la réglementation actuelle ne le permet pas. On attrape déjà des boutons...

Ces amendements, qui représentent notre sensibilité, vous ont été envoyés ce matin. Ce qui serait bon de savoir, c'est voir ce qui est praticable et qui apporte quelque chose, et ce qui ne l'est pas. Soit nous arrivons à faire passer des amendements qui atteignent un niveau suffisant pour satisfaire notre groupe ou le Conseil général, soit il faut reporter ce budget à une autre séance. Mais nous ne pouvons pas entrer dans une spirale et juste affirmer que nous perdons fr. 1'000'000. Ou alors proposer une augmentation de la quotité pour financer tout cela?

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Curty pour ces compléments. Le Président demande s'il y a encore des interventions.

M. Daniel Salzmann, Liste libre, fait cette déclaration:

"Pour commencer, la Liste libre a apprécié le travail de M. Beuchat qui, comme à son habitude, nous a délivré un rapport précis qui nous facilite quelque peu la lecture de ce budget. Nous avons également apprécié le fait qu'il ait calculé les possibles baisses de rentrées d'impôts sur la base d'une analyse personnelle des contribuables en ne se contentant pas simplement de retirer 2% de façon linéaire comme le propose le canton.

Le Conseil communal a choisi de prendre le risque de dépenser presque normalement avec fr. 5'000'000 d'investissements et de continuer d'aller de l'avant. Nous pensons que même en période de crise, il est important de continuer d'investir, mais uniquement là où cela est nécessaire. Nous souhaitons cependant que les investissements planifiés soient effectivement réalisés, car ces dernières années, les comptes ont été quelque peu tronqués et ont présenté des résultats réjouissants par rapport au budget, du fait de la non-réalisation de certains investissements planifiés.

Il est clair que ce budget présentant un excédent de charges de fr. 930'000 n'est pas réjouissant et que le risque d'endettement à long terme est inquiétant en regard des futurs investissements prévus.

La Liste libre pourrait envisager l'idée de réduire le montant de cet excédent de charges en acceptant certains amendements proposés par le PLR. Par contre, la Liste libre soutient la hausse des salaires pour le personnel de l'administration. Cette hausse de 0,5% ne représentant d'ailleurs que fr. 17'000. Certes, la situation sanitaire touche de plein fouet l'économie et ses employés qui souvent sont mis chômage, mais les collaborateurs de la commune ne chôment pas et continuent de fournir leurs prestations dans des conditions pas toujours simples. A ceux qui se demandent pourquoi les employés de l'administration ne devraient pas aussi se serrer la ceinture, nous répondons que quand tout va bien, la loi ne prévoit pas d'extra pour eux, comme c'est souvent le cas dans le secteur privé.

La Liste libre propose d'accepter le budget moyennant la discussion de certains amendements, tout en demandant au Conseil communal de prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser les dépenses prévues.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Salzmann et demande s'il y a d'autres interventions.

M. Marc Utermann, PLR et sympathisants, remercie les intervenants pour les réponses données aux questions du groupe PLR et sympathisants. Il fait ensuite cette déclaration:

"Etant relativement proche et au courant des problématiques scolaires en matière de harcèlement, de comportements inadéquats, de drames familiaux, et j'en passe, je vous informe que personnellement je soutiens l'engagement d'une infirmière (ou infirmier) scolaire ou travailleur (travailleuse) social-e pour compléter le poste actuel. Non pas que je pense qu'il faut « faire comme les autres communes » et aussi avoir un 100%, pour dire qu'on a un 100%, mais parce que le besoin est là. Après avoir réfléchi durant cette année 2020 à toute la problématique du harcèlement, l'école va aussi de son côté mettre sur pied pour la rentrée 2021, un groupe d'intervention spécifique en matière de harcèlement. Je souligne aussi que pour être efficace, il est important que tous les partenaires de l'école (direction, enseignants, médiatrices, travailleuse sociale, services sociaux, commission scolaire, etc.) travaillent ensemble pour tenter de résoudre les situations difficiles quand elles se présentent.

Je suis bien conscient qu'un poste à 100%, réparti sur plusieurs communes, ne fera pas des miracles et que les résultats attendus sont très difficiles à comptabiliser en matière sociale. Par contre il me semble important que la ou les personnes qui occupent ce poste passent du temps efficacement "dans le terrain", au contact des situations, et pas dans des séances interminables ou dans de la bureaucratie non primordiale."

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Utermann. Il demande s'il y a d'autres interventions.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, donne une information d'ordre pratique. Il indique qu'avec 32 amendements, il se pourrait qu'il ne soit plus possible ce soir de suivre l'évolution des comptes car certaines décisions qui pourraient être prises auront des incidences sur d'autres comptes. Si tel est le cas, il n'y aura pas d'autre choix que de reporter le budget à la séance de janvier. Pour répondre à la question de M. Curty, effectivement nous avons fr. 900'000 d'excédent de charges mais d'autres communes dans le Jura bernois sont dans cette situation et c'est essentiellement lié à la crise. On espère que la crise ne va pas continuer. On reste malgré tout optimiste. On aurait pu prendre nous-mêmes des mesures d'économies. Mais le Conseil communal vous présente ce budget et si le Conseil général décide de supprimer des dépenses c'est de sa responsabilité.

En ce qui concerne les jetons de présence, leurs montants sont fixés dans un règlement. Si on veut les diminuer il faudra diminuer de moitié le nombre des séances.

En ce qui concerne les honoraires pour le système de contrôle interne (SCI), c'est quelque chose qui avait été demandé. Si nous n'avons pas ce montant, nous ne mettrons pas en place un SCI. Pour la suppression de la charge locative pour les ex-locaux Raiffeisen, les charges sont là. Que les locaux soient occupés ou non, la dépense est là.

Pour la réduction de l'entretien courant des bâtiments scolaires de fr. 50'000 au lieu de fr. 100'000, cela n'aura pas d'incidence. Car ce montant est neutralisé par le prélèvement du fonds d'entretien des bâtiments scolaires auquel nous attribuons fr. 500'000 par année.

La subvention pour la Culture, il y a fr. 20'000 pour la Fête de la musique. Ce montant est neutralisé par le prélèvement sur les fonds pour la culture.

En supprimant le mandat à l'historienne pour le journal d'Edouard Tièche il n'y aura pas d'incidence car là aussi il y aura un prélèvement sur le fonds pour la culture.

La subvention à Bienne, JB, Seeland pour la culture, c'est une dépense liée.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jufer pour ces compléments. Le Président propose une suspension de séance de dix minutes afin que les groupes se positionnent sur la manière dont se déroulera la suite de la séance.

Suspension de séance de dix minutes.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, lève la suspension de séance. Il ouvre la discussion.

M. Daniel Salzman, Liste libre, indique que compte tenu des explications du Maire au sujet des amendements qui ne changeraient pas grand-chose au résultat final du budget, la Liste libre propose au Conseil communal de réduire d'un montant conséquent - de l'ordre de fr. 200'000 - le montant alloué au fonds de rénovation des immeubles. Ce fonds est alimenté chaque année par fr. 500'000 et il n'est pas totalement utilisé. Nous ne souhaitons pas le réduire totalement, mais en diminuant d'une somme conséquente nous arriverions à donner une couleur plus acceptable à ce budget 2021.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Salzman. Il demande si d'autres personnes souhaitent intervenir.

M. José Diaz, PS et sympathisants, dit que son groupe rejoint l'idée de M. Salzman de la Liste libre. Le PS et sympathisants invite le Conseil communal à suspendre le budget pour réfléchir à celui-ci et présenter une nouvelle mouture au Conseil général du 25 janvier 2021 en ayant revu les points, en regardant aussi sur ce fonds de rénovation des bâtiments et éventuellement aussi mettre déjà le doigt où cela fait mal, c'est-à-dire discuter de l'élévation éventuelle de la quotité d'impôt. Que la Commune commence à mettre en place les rouages pour de futurs investissements et qu'on arrive vers nos citoyens avec des idées constructives mais aussi avec les moyens qui nous permettent de faire des investissements.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Diaz. Il demande qui souhaite encore s'exprimer.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, indique que son groupe reste sur sa position de départ. Il pense que l'exercice de vouloir refaire le budget ce soir après le vote d'amendements est difficilement réalisable. Si le Conseil général refuse le budget, ce n'est pas pour bloquer le Conseil communal. Mais la volonté du Conseil général de réduire ce déficit par différents mécanismes a été donnée ce soir. Je propose que nous reportions ce budget.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Blanchard. Il demande si M. Curty souhaite encore s'exprimer pour le groupe PLR et sympathisants.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, indique que son groupe propose aussi de refuser le budget. Ceci dans un but constructif, l'idée étant d'éviter de passer comme des chars d'assaut sur des décisions qui seraient prises à l'emporte-pièce avec potentiellement de mauvaises décisions alors qu'il y aurait d'autres idées à étudier parce que le Conseil connaît la situation bien mieux que nous. Evitons la précipitation et revenons en janvier avec une version qui s'inspire de l'esprit de ce qui a été amené par les uns et les autres ce soir. Et trouvons un budget qui soit acceptable pour la commune de Valbirse. De plus, il manque sept personnes ce soir. Je sais que le quorum est atteint mais cela fait beaucoup d'absents. J'espère que la participation sera plus grande en janvier. M. Curty retire formellement les 32 amendements.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Curty et résume en disant que le groupe PLR et sympathisants retire les amendements pour un refus constructif du budget. Il demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt les délibérations. Il passe au vote point par point.

DECISION: La quotité applicable aux impôts communaux de 2.00 proposée par le Conseil communal est refusée par 12 voix contre 8.

DECISION: Le taux de la taxe immobilière de 1,4 pour mille proposée par le Conseil communal est refusée par 11 voix contre 9.

DECISION: Le budget du compte global 2021 proposé par le Conseil communal est refusé par 21 voix.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, demande la parole. Il pose une question de compréhension quant au refus de la quotité d'impôt et de la taxe immobilière. Il souhaite un éclairage sur la signification de ce refus.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, demande la parole. Il constate que, comme l'a relevé le PS, il y a des possibilités de proposer de nouvelles variantes avec une variation de l'impôt. Avec le refus de ces trois points, vous avez un plus grand champ d'action.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, ne comprend pas bien ce qui est demandé avec le refus de la quotité et de la taxe immobilière. Il demande s'il serait aussi possible que le Conseil communal revienne avec une quotité de 2.00 et une taxe immobilière de 1,4 pour mille. Les conseillers généraux approuvent depuis leurs places.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, observe qu'il y a peut-être une incompréhension des élus mais il comprend que le Conseil communal peut travailler avec liberté en tenant compte d'une liste de 32 amendements et de pistes amenées par les différents groupes. Le Président clôt ce point.

6. Abrogation du règlement sur les colonies de vacances

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, passe la parole à M. Minder, conseiller communal.

M. Yann Minder, conseiller communal, rappelle que le règlement date des années 50, avec une modification en 1967. Il est désuet car les colonies de vacances sont depuis de nombreuses années gérées dans le cadre de la vallée de Tavannes avec une présidence tournante, qui est actuellement sur Reconvilier. Il recommande l'abrogation de ce règlement.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Minder. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

M. José Diaz, PS et sympathisants, constate que ce règlement faisait état d'aides et de subventions aux familles. Il demande si celui qui règle les colonies actuelles prévoit aussi des aides.

M. Yann Minder, conseiller communal, répond qu'en ce qui concerne Valbirse, la première participation d'un enfant est prise en charge par la Commune.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Minder. Il demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations. Il passe au vote.

DECISION: L'abrogation du règlement sur les colonies de vacances est acceptée à l'unanimité.

7. Abrogation du règlement sur l'agence AVS de Bévillard-Malleray-Pontenet

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, passe la parole M. Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, rappelle que ce règlement n'a plus lieu d'être suite à la fusion. Il recommande de l'abroger.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jufer. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion. Personne ne s'annonce. Il clôt les délibérations. Il passe au vote.

DECISION: L'abrogation du règlement sur l'agence AVS Bévillard-Malleray-Pontenet est approuvée à l'unanimité.

8. Approbation de la modification du règlement sur la taxe immobilière

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, indique en préambule qu'une coquille s'est glissée dans le règlement et sera corrigée dans la version finale qui sera signée, à savoir à l'article 5 al. 1 qui fait référence par erreur à l'article 26 al. 2 LI. Il s'agit en fait de l'article 261 al. 1. Il passe la parole à M. Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, rappelle que ce règlement est obligatoire pour pouvoir percevoir la taxe immobilière. Le taux est actuellement à 1,4 pour mille. Il recommande son acceptation.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jufer. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion. Personne ne prend la parole. Le Président clôt les délibérations. Il passe au vote.

DECISION: La modification du règlement sur la taxe immobilière est approuvée à l'unanimité.

9. Approbation de la modification du règlement concernant le financement spécial relatif à la Crèche Au P'tit Château

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, passe la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale.

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, indique qu'il s'agit de mettre ce règlement au nom de Valbirse. L'exécutif souhaite garder ce fonds qui pourrait être utile au développement de la crèche.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie Mme Braun Monnerat. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion. Personne ne prend la parole. Le Président clôt les délibérations. Il passe au vote.

DECISION: La modification du règlement concernant le financement spécial relatif à la Crèche Au P'tit Château est approuvée à l'unanimité.

10. Approbation d'un crédit de fr. 728'000.00 pour la réfection du Chemin du Haut

04.0511 Routes, trottoirs, places de parc communaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, passe la parole à M. Mohni, conseiller communal.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, présente le projet au moyen d'une présentation Power Point. Au vu de l'état général de nos routes et de leur entretien courant, le projet de ce soir concerne le Chemin du Haut. Il a été construit dans les années 60 et vieillit mal, autant au niveau de sa structure que de ses conduites souterraines. Les travaux visent à assainir la route et son coffre, les eaux usées, l'eau potable et son réseau souterrain. Le point important est la connexion entre les réseaux d'eau de Malleray et de Bévillard qui sera créée par une chambre de contrôle et la pose d'un réducteur de pression. Nous continuons donc de construire un réseau d'eau maillé garantissant une meilleure sécurisation du réseau. Les travaux, si vous les acceptez, démarreront au printemps 2021 et dureront 5 mois. Les 270 mètres de route, le chemin piéton Est seront donc assainis avant le futur projet locatif prévu à l'extrémité Ouest.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Mohni. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion. Personne ne prend la parole. Le Président clôt les délibérations. Il passe au vote.

DECISION: Le crédit de fr. 728'000.00 pour la réfection du Chemin du Haut est accepté par 22 voix.

11. Approbation des propositions de la Commission Bien Vivre à Valbirse relatives au projet « Le Marché de Valbirse »

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

M. Jean-Paul Mercerat, Président, lit, en préambule l'article 5 du mandat de cette commission: "Après des recherches approfondies, la commission remettra au Conseil général des propositions de réalisations propices à développer une image attrayante, conviviale, culturelle et sportive de Valbirse." Il donne la parole à Mme Villosz.

Mme Margaux Villosz, au nom de la Commission Bien Vivre à Valbirse, précise que la commission a été créée afin de proposer et réaliser des lieux de rencontres, des activités qui profitent à la population entière de Valbirse. Dans cette optique, nous amenons des idées nouvelles afin de donner un peu de vie à notre commune. Et nous souhaiterions commencer par créer un nouveau Marché à Valbirse basé sur l'artisanat et la gastronomie locale. La commission vous demande donc d'accepter ce projet.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie Mme Villoz. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

M. José Diaz, PS et sympathisants, remercie la commission. Il indique que son groupe soutient pleinement la mise en oeuvre de ce nouvel outil de promotion pour le village.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Diaz. Il demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations. Il passe au vote.

DECISION: Les propositions de la Commission Bien Vivre à Valbirse relatives au projet "Le Marché de Valbirse" sont acceptées à l'unanimité.

12. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

Ce point a été radié de l'ordre du jour.

13. Rapport de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Utermann.

M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire, lit cette déclaration: "Il y a environ trois semaines, en petit comité, le bureau de la Commission d'école a pu féliciter de vive voix les jubilaires lors de sa séance du 27.10.2020, notamment les deux retraitées, Mme Danielle Erard et Mme Josée Lüthi, qui ont reçu le cadeau habituel en guise de remerciement pour leur longue carrière d'enseignement (respectivement 41 et 37 ans d'ancienneté).

La situation du coronavirus touche aussi passablement les enseignants et il faut jongler pour trouver les remplaçants nécessaires. Pour l'instant, notamment avec l'aide des étudiants et étudiantes de la HEP, une solution a pu à chaque fois être trouvée. Tout le monde doit faire et fait preuve de souplesse en ces temps compliqués. La Commission d'école, à la majorité, a également décidé d'annuler le camp de ski prévu en février, ceci pour des raisons que je n'ai pas besoin de répéter.

Je vous informe également que jeudi 03.12.2020, trois classes de l'école primaire participeront aux nettoyages des rues de Valbirse sous l'impulsion d'un jeune étudiant du CEFF qui ramasse les déchets dans diverses communes du Jura bernois pour un travail en écologie.

Comme nous approchons de Noël, je tiens aussi à vous informer que cette année il n'y aura pas de Marché de Noël ou de fête de Noël où toute l'école et tous les parents se rencontrent. Par contre, un calendrier numérique de l'Avent sera proposé aux familles (via un lien Internet), ce qui veut concrètement dire que chaque jour du mois de décembre, du 1er jusqu'au 24, les parents pourront accéder à toutes sortes d'animations faites par les élèves en cliquant sur des fenêtres numériques."

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Utermann. Il demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations.

14. Informations du Conseil communal

01.0400 Conseil communal

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à Mme Braun Monnerat.

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, lit cette déclaration au sujet du Mediacentre:

"Nous vous avons annoncé, ici même, en 2018, que l'HJB projetait d'implanter un Mediacentre à Valbirse.

Sans nouvelle de leur part, les autorités de Valbirse ont repris contact fin 2019 avec les directions de l'HJB et du Mediacentre afin de clarifier la situation.

Actuellement et au vu des différents défis de l'HJB, le projet tel qu'il nous avait été présenté à l'époque a été mis en veilleuse pour quelques années.

Par contre, le directeur du Mediacentre, le Dr. Horton, se concentre actuellement sur la problématique de la médecine de premier recours dans notre région. Vous avez certainement lu dans la presse que le Mediacentre de Tavannes a ouvert deux antennes de consultations, une à Reconvilier à la suite du départ en retraite du Dr. Girod et tout récemment du Dr. Travaini; et une à Court, suite à la retraite du Dr. Allaf.

Il faut savoir que ces médecins ont essayé de remettre leur cabinet, mais ils n'ont pas trouvé repreneur. Il y a pénurie de médecins généralistes un peu partout, mais surtout dans nos régions « retirées ».

Aujourd'hui, il faut tenir compte du fait que la médecine évolue. Les jeunes médecins ne veulent plus travailler 12h par jour 6 jours sur 7 mais, au contraire, revendiquent des temps partiels pour une meilleure qualité de vie. Les Mediacentres leur offrent cette possibilité, ce qui les rend plus attractifs. Avoir son médecin généraliste qui vous suit toute votre vie est devenue une denrée rare voire utopique.

Dans cette réalité médicale et économique, nous devons anticiper l'avenir pour assurer la prise en soins des patients de Valbirse.

A cet effet, plusieurs rencontres ont eu lieu cette dernière année, notamment une avec nos médecins de la place, Dr. Cattin et Dr. Graber, afin de connaître leur avis et d'évaluer ensemble l'avenir ainsi que l'offre et la demande au niveau de la commune. Dr. Horton leur a présenté une étude qu'il a réalisée « Médecine de famille dans le Jura bernois – planifications des besoins 2020 à 2039 ».

Il en ressort de ces discussions que, pour l'instant, les 3 médecins qui pratiquent à Valbirse arrivent à desservir les 4000 habitants. Mais il faut aussi tenir compte du fait que certains patients consultent les Mediacentres de Moutier et Tavannes ou vont ailleurs.

Même si cette situation nous semble viable pour l'instant, elle ne le sera plus demain à l'approche de la retraite de nos médecins. Les autorités sont conscientes du problème et il faut souligner que nos médecins assument une lourde charge de patientèle et qu'il faudra anticiper

leurs futures retraites rapidement. Nous ne souhaitons pas nous retrouver au pied du mur comme nos communes voisines.

Ce dossier n'est donc pas une priorité absolue, mais il reste ouvert. Nous avons convenu avec la direction du Medicentre d'évaluer la situation chaque année.

J'aimerais aussi souligner ici l'énorme investissement du Dr. Horton pour notre région. Il nous accompagne et nous apporte un énorme soutien dans nos démarches. Un grand merci à lui."

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie Mme Braun Monnerat. Il demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Il passe la parole à Mme Graber pour une autre information.

M. Nadine Graber, conseillère communale, lit cette déclaration au sujet de Chemeny 11: "Ce projet de réfection du hangar de sapeurs-pompiers et TP a subi de gros retards et ne se fera donc plus cette année, comme déjà annoncé lors de la séance du Conseil général d'août 2020.

Pour rappel, les nouvelles normes de protection incendie, exigées par l'AIB, étaient inconnues de l'architecte au moment de la votation du crédit.

Celles-ci nous ont contraints à installer un système de détection d'incendie, des portes coupe-feu, un compartimentage et une sortie de secours supplémentaire. Et, entre-temps, la pompe à chaleur a lâché.

Le bureau d'architecte Heimann a dû réévaluer le projet dans sa totalité, donnant comme résultat un sur-renchérissement de fr. 250'000.00.

Cette somme dépassant les compétences du Conseil communal va vous être présentée au Conseil général de janvier 2021 comme crédit complémentaire au budget déjà voté de fr. 1'050'000.00 pour cet objet.

Les faits sont là et nous devons composer avec pour aller de l'avant. Donc, si ce crédit complémentaire est accepté en janvier 2021, des directives seront données au bureau Heimann pour que ces travaux commencent dès que cela sera possible en début d'année 2021, pour en voir la fin en septembre."

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie Mme Graber. Il demande s'il y a des questions.

M. Cédric Berberat, Liste libre, demande si ce crédit complémentaire de fr. 250'000 figure dans le projet de budget présenté ce soir.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, répond que oui, que les amortissements ont été prévus dans le budget. Il indique par ailleurs que l'amortissement a aussi été mis dans le budget en ce qui concerne le Chemin du Haut où, là, la dépense devient obligatoire puisque le crédit a été accepté.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jufer. Il demande s'il y a d'autres questions. Tel n'est pas le cas. Il passe la parole à M. Jufer pour plusieurs autres informations.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, informe au sujet de la politique d'information et de communication. Le Conseil communal est actuellement en train de développer sa politique d'information. Il peut s'appuyer, en autres, sur les compétences de Michael Bassin, secrétaire adjoint. Plusieurs axes ont été définis, dont certains sont déjà opérationnels, par exemple :

- l'intensification des communiqués, avec anticipation et centralisation de la communication
- dynamiser la page Facebook
- activation d'une Newsletter
- réalisation d'un clip vidéo
- diffusion d'un bulletin pour les retraités par le biais de l'association AGAVE

D'autres axes sont prévus ou en cours de développement :

- création d'un journal communal gratuit 3 fois par an. Comme cela a été contesté ce soir lors du budget, il faudra en rediscuter au Conseil communal
- ouverture d'un compte Instagram avec concours photos
- développement de la page Wikipédia de Valbirse

Par cette politique d'information, le Conseil communal souhaite donner une image dynamique de notre commune et c'est aussi quelque chose qui nous est demandée par nos citoyens.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jufer. Il demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Il repasse la parole à M. Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, donne une information au sujet du Parc ornithologique.

Le Conseil communal de Valbirse et le Conseil de Bourgeoisie de Bévillard ont décidé d'insuffler une nouvelle dynamique au Parc ornithologique de Bévillard. Un groupe de travail a été créé et étudie différentes possibilités de réaménagement, le but étant de disposer d'un réel espace public accueillant des animaux. C'est pourquoi nous avons demandé aux deux propriétaires des animaux de reprendre ceux actuellement placés à cet endroit et de vider les locaux jusqu'au 1er mars 2021. Le contrat du droit de superficie liant la Bourgeoisie, propriétaire du terrain, et la Commune sera renouvelé.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jufer. Il demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Il repasse la parole à M. Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, informe au sujet du détournement d'argent. Il y avait une procédure pénale en cours relative aux détournements d'argent, dont vous avez déjà été informés. Celle-ci est désormais terminée. L'ex-employée a été reconnue coupable de vol par métier et condamnée à une peine pécuniaire. Elle a aussi reconnu le montant détourné et s'est engagée à le rembourser. C'est en extournant des montants encaissés aux guichets qu'elle a réussi à commettre son délit. Elle arrivait à savoir quels étaient les montants qu'elle pouvait extourner. Le soir, la caisse correspondait. Nous avons eu la puce à l'oreille lorsque nous avons remarqué qu'il manquait des émoluments.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jufer. Il demande s'il y a des questions.

M. Franco Viloz, Liste libre, demande si l'ex-employée a déjà commencé de rembourser et, si oui, combien.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, répond que l'ex-employée a signé une reconnaissance de dette et que sur fr. 42'000 elle a déjà payé environ fr. 200. Nous avons encore une procédure en cours auprès de notre assureur - procédure qui est considérée comme un cas complexe par l'assurance. Nous essayons de récupérer de l'argent. L'ex-employée a été condamnée à une peine pécuniaire avec sursis. J'ai aussi eu contact avec l'office des affaires communales et ce "cas d'école" les intéresse pour éviter qu'il ne se reproduise ailleurs. Il y a aussi eu une erreur technique avec une clé.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jufer. Il demande à M. Villoz s'il est satisfait.

M. Franco Villoz, Liste libre, demande quelles sont les perspectives de remboursement.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, répond qu'il s'agit d'une reconnaissance de dette. Il ajoute que l'annuler n'est pas rendre service à cette ex-employée. Le délit a été commis et c'est du devoir des autorités d'essayer de récupérer cet argent, même si c'est à coups de fr. 200 - fr. 300.

M. Franco Villoz, Liste libre, se dit satisfait de la réponse.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande s'il y a encore des questions. Tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations.

15. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Jean-Paul Mercerat, Président, informe avoir reçu une motion de M. Sébastien Blanchard. Il lui donne la parole.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, indique avoir déposé une motion dont le titre est "Garantir une offre de restauration à la piscine de l'Orval". Celle-ci demande au Conseil communal de garantir l'ouverture du restaurant de la piscine durant les heures d'ouverture des bassins au public. La recherche d'un nouveau tenancier pour le restaurant de la piscine doit être relancée sans délai. D'ici à la reprise par un nouveau tenancier, une solution doit être trouvée pour qu'au minimum un débit de boissons soit assuré durant les heures d'ouverture de la piscine.

M. Blanchard développe ensuite la demande, selon sa motion qui figurera sur le site internet de la commune et qui sera envoyée aux conseillers généraux. Il ajoute que la quasi-totalité de l'équipement de la piscine appartient à la commune et qu'il est à disposition sur place pour assurer au moins un débit de boissons.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Blanchard. Il rappelle que le Conseil communal a six mois pour se prononcer. Le Président passe la parole à M. Diaz au sujet de plusieurs interpellations.

M. José Diaz, PS et sympathisants, informe que son groupe avait préparé une interpellation pour obtenir des informations au sujet du projet de Medicentre, mais qu'il a obtenu toutes les réponses ce soir.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande s'il retire l'interpellation.

M. José Diaz, PS et sympathisants, dit préférer que cette interpellation demeure inscrite. Il poursuit ensuite avec une interpellation intitulée "Commission". Celle-ci demande si le Conseil communal prévoit la création de commissions de l'urbanisme, des bâtiments, technique. Il lit cette interpellation, qui figurera sur le site internet et qui sera envoyée aux conseillers généraux.

M. Diaz poursuit avec la troisième interpellation, qui s'intitule "Commerce". Celle-ci demande si le Conseil communal a établi une stratégie pour aider à la succession, ou à la promotion de notre village pour garder et/ou accueillir ces artisans de bouche. Il lit ensuite cette interpellation, qui figurera sur le site internet et qui sera envoyée aux conseillers généraux.

M. Diaz poursuit avec la quatrième interpellation intitulée "Chicane rte de Moron 26 - Moineaux 2". Celle-ci demande des renseignements sur des travaux menés à l'adresse indiquée en titre. Il lit cette interpellation, qui figurera sur le site internet et qui sera envoyée aux conseillers généraux.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Diaz et rappelle que le Conseil communal a un délai de quatre mois pour répondre à ces interpellations qui ont été développées ce soir. Le Président informe avoir reçu trois questions écrites. Comme le prévoit le règlement, il lit ces questions intitulées "Système de facturation de la crèche Au P'tit Château", déposée par Mme Géraldine Doriot, M. Cédric Berberat et M. Fabien Germiquet, tous de la Liste libre; "Fermeture des structures d'accueil", déposée par Mme Géraldine Doriot, M. Cédric Berberat et M. Fabien Germiquet, tous de la liste Libre; "Avenir des bâtiments scolaires - Lettre de KWSA 28-09-2020", déposée par M. Nicolas Curty au nom du groupe PLR et sympathisants. Ces trois questions écrites figureront sur le site internet de la commune et seront envoyées aux conseillers généraux. Le Président rappelle que le Conseil communal dispose d'un délai de quatre mois pour répondre à ces questions écrites.

16. Questions orales

01.0331 Propositions

M. Jean-Paul Mercerat, Président, informe que deux personnes se sont inscrites pour plusieurs questions orales. Il passe la parole à M. Diaz.

M. José Diaz, PS et sympathisants, indique que sa question concerne un chemin VTT. Au croisement entre la route de Moron et la rue des Rouges-gorges, des panneaux de pistes VTT envoient sur une parcelle mise à ban. Est-ce que cette information de mise à ban ne devrait pas être relayée aux services compétents pour la correction du tracé?

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Diaz et passe la parole au Conseil communal.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, indique ne pas être au courant. Il se renseignera et fournira une réponse ultérieurement.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, prie le Conseil communal d'informer qui de droit par rapport à cette mise à ban. Il repasse la parole à M. Diaz.

M. José Diaz, PS et sympathisants, indique que sa question concerne la fermeture des bureaux de la Raiffeisen. Son groupe a constaté dans les investissements qu'il y avait un projet pour les bureaux de l'administration. Son groupe souhaite avoir davantage d'informations à ce sujet.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Diaz et donne la parole à M. Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que suite au départ de la Raiffeisen, la Commune s'est approchée d'un architecte pour mener une réflexion sur l'éventuelle occupation de ces locaux et rénovation des deux étages. Je n'étais pas chaud au départ, je pensais qu'il fallait occuper ces

locaux avec un petit coup de peinture. Mais suite à la présentation du rapport par l'architecte j'ai été convaincu. C'est un projet qui sera présenté en janvier, qui a très bien été étudié, avec un passage intérieur entre les deux niveaux. Avec des départements bien définis, avec un lieu d'accueil en bas et des lieux dignes de ce nom pour des séances. Plusieurs idées avaient été émises par le passé pour que l'administration bénéficie de plus grandes surfaces. Ce projet permettrait de répondre aux besoins. Là, il y a une solution pour un peu plus de fr. 800'000.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jufer et demande à l'auteur de la question s'il est satisfait.

M. José Diaz, PS et sympathisants, répond par l'affirmative.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Ochsenbein.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, indique avoir prévu des questions au sujet du Parc ornithologique. Comme M. Jufer a déjà répondu à plusieurs d'entre elles auparavant, il demande en complément pourquoi les personnes qui exploitent actuellement le parc doivent partir avec leurs animaux et comment cela va se passer pour la mise en soumission pour les futures personnes qui exploiteront ce parc.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, confirme que les propriétaires des animaux ont été avertis qu'ils devaient quitter les lieux d'ici le 1er mars. Les raisons: l'utilisation actuelle de ce parc est actuellement privée. L'idée est d'en refaire un véritable parc public. Quand bien même il est possible de marcher autour du parc, tout l'intérieur n'est pas accessible. Pour la suite, l'idée est de créer une communauté de personnes, avec des connaissances ad hoc, capables de gérer ce parc et de lui redonner un statut de bien public. Est-ce de recréer une société d'ornithologie ou un groupe des amis du parc, c'est à voir.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande à M. Ochsenbein s'il est satisfait. Tel est le cas.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, clôt les délibérations. Il indique être arrivé au terme de l'ordre du jour. Il remercie les participants à ce Conseil général. Le Président donne encore quelques informations du Bureau. La date du souper annuel du Conseil général a été fixée au 26 février 2021. Des informations seront données en temps voulu, notamment par rapport aux mesures sanitaires. Le Président indique que tous les conseillers ont reçu le calendrier de autorités 2021, avec une première séance du Conseil général au 25 janvier 2021.

Voyant M. Chapatte à la tribune, il lui donne la parole.

M. Stéphane Chapatte, premier vice-président du Conseil général, remercie le M. Mercerat pour son année de présidence du Conseil général. Il revient sur le parcours politique de M. Jean-Paul Mercerat. Au sein du Bureau, il dit avoir découvert un homme politique très soucieux de s'engager avec passion et sans compter, perfectionniste en allant chercher le moindre détail dans le règlement du Conseil général. Si tout l'oppose à M. Mercerat sur le plan politique, rares ont été les fois où Stéphane Chapatte a été en désaccord. En son nom, mais certainement au nom de tous les membres du Conseil général, il le remercie pour son engagement durant son année présidentielle qui, bien que particulière, n'a pas empêché d'aller de l'avant pour la commune. Il souhaite succès et santé à M. Mercerat. Il ne doute pas que M. Mercerat a déjà quelques interventions parlementaires dans le pipeline, dans le but, comme tous les conseillers généraux, de faire avancer la commune.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Chapatte. Le Président ajoute que son souci de respecter les règlements réside dans le fait que, à ses yeux, les autorités doivent montrer l'exemple. Il remercie tous les conseillers généraux de leur investissement, malgré les circonstances particulières de cette année. Il souhaite à toutes et tous de bons vœux pour 2021 ainsi que de joyeuses Fêtes.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, tient à relever qu'il s'agit de la dernière participation à une séance du Conseil général de M. Yann Minder, conseiller communal démissionnaire. Le Conseil communal aura l'occasion de le remercier, mais le Maire tenait à le remercier aussi ce soir.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, souhaite bon vent à M. Minder et le remercie pour son engagement au sein du Conseil communal. Il clôt la séance à 21h56.

Séance levée à 21h56

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président :

Le Secrétaire :

Le Secrétaire PV :

Jean-Paul Mercerat

Michael Bassin



Commune de Valbirse

The coat of arms of the Commune de Valbirse is a shield divided into four quarters. The top-left quarter is white with three blue wavy lines representing water. The top-right quarter is light blue with three yellow five-pointed stars arranged vertically. The bottom-left quarter is white. The bottom-right quarter is light blue. The bottom of the shield features three green leaves or petals arranged in a fan shape.

Budget 2021

Proposition du conseil communal

(page 36ss du rapport préliminaire)

- Approbation de la quotité d'impôt: 2.0
- Approbation du taux de la taxe immobilière: 1.4 ‰ de la valeur officielle
- Approbation du budget 2021:
 - Compte général : CHF 928'092.45
 - FS (EP, EU, DEC., SD) : CHF 65'955.00
 - Compte global : CHF 994'047.45

Compte général

	Budget 2021	Budget 2020	Différence
Charges:	30'928'050.00	29'992'285.00	935'765.00
Revenus:	29'999'957.55	29'778'314.55	221'643.00
Différence avec budget 2020 :			714'122.00

Différences les plus importantes (groupes de matières) :

- 30 : Charges de personnel: 376'500.00
- 361 : Compensation des CH de l'aide sociale: 161'400.00
- 314 : Entretien des terrains bâtis: 326'150.00
- 3132 : Honoraires de conseillers externes: 120'300.00
- 33: Amortissements: 112'000.00
- 40: Revenus fiscaux: 91'000.00
- 462: Péréquation financière: 192'000.00

0 Administration générale

Budget 2021
Charges nettes

Budget 2020
Charges nettes

Comptes 2019
Charges nettes

CHF 1'508'541.00

CHF 1'286'120.00

CHF 1'258'692.70

Différence avec budget 2020

CHF 222'421.00

Raisons :

- **0110.3: Journal à la population** CHF 17'800.--
- **0220.3: Salaires** CHF 115'360.--
- **0220.3: Système de contrôle interne (SCI)** CHF 10'000.--
- **0220.3: CH induites bureau communal** CHF 68'000.--

1 Ordre et sécurité publique, défense



Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
Charges nettes	Revenus nets	Revenus nets
CHF 119'318.00	CHF 174'720.00	CHF 171'757.89
Différence avec budget 2020	CHF	55'402.00
Raisons :		
• 1400.3: Emoluments de tiers	CHF	10'000.--
• 1610.3: Récupérateurs de balles (CH 2020)	CHF	68'500.--

2 Formation

Budget 2021
Charges nettes

CHF 4'033'828.00

Budget 2020
Charges nettes

CHF 3'939'407.00

Comptes 2019
Charges nettes

CHF 3'697'602.07

Différence avec budget 2020

CHF 94'421.00

Raisons :

- **2110/2120/2130: Part trait. enseignants** CHF 15'930.--
- **2130.3: Subvention ESMA** CHF 33'975.--
- **2180.3: EJC** CHF 9'610.--
- **2197.3: Traitements TSMS** CHF 41'570.--

3 Culture, sports et loisirs, Eglises

Budget 2021 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 399'575.45	CHF 468'900.45	CHF 514'521.91

• **Différence avec budget 2020** CHF **69'325.00**

Raisons :

- **3290.3: Fête du village (yc imputat. Int.)** CHF 17'500.--
- **3410.3: Piscine** CHF 20'000.--
- **3411.3: Récupérateurs de balles (CH 2020)** CHF 34'000.--
- **3412.3: Téléski** CHF 15'500.--
- **3414.3: FCBM** CHF 29'000.--
- **3420.3: Ancien stand de tir (pavage)** CHF 18'000.--
- **3421.3: Places de jeux et pique-nique** CHF 30'200.--

4 Santé

**Budget 2021
Charges nettes**

CHF 32'175.00

**Budget 2020
Charges nettes**

CHF 37'175.00

**Comptes 2019
Charges nettes**

CHF 34'782.90

Différence avec budget 2020

CHF

5'000.00

Raisons :

- 4320.3: Défibrillateurs**

CHF

5'000.--

5 Sécurité sociale

Budget 2021
Charges nettes

CHF 3'548'513.00

Budget 2020
Charges nettes

CHF 3'389'238.00

Comptes 2019
Charges nettes

CHF 3'260'570.52

Différence avec budget 2020

CHF 159'275.00

Raisons :

- **5450.3/4: Bons de garde** CHF 26'800.--
- **5451.3: Salaires crèche** CHF 28'430.--
- **5799.3/4: Compensation des CH aide sociale** CHF 113'595.--

6 Transports et télécommunications

Budget 2021 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 1'185'085.00	CHF 1'059'733.00	CHF 1'052'394.68

Différence avec budget 2020 CHF **125'352.00**

Raisons :

- **6150.3: Salaires et charges sociales** CHF **82'430.--**
- **6150.3: Amortissements planifiés** CHF **37'450.--**

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Budget 2021 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 160'898.00	CHF 130'177.00	CHF 78'146.95

Différence avec budget 2020 CHF **30'721.00**

Infos:

<i>Alimentation en eau (perte projetée)</i>	CHF	53'800.--
<i>Traitement des eaux usées (perte projetée)</i>	CHF	8'940.--
<i>Gestion des déchets (bénéfice projeté)</i>	CHF	12'416.--

Raisons :

- **7410.3: Amortissements planifiés** CHF **13'340.--**
- **7450.3: Planif. mesures en cas danger (2020)** CHF **11'000.--**
- **7690.3: Plan directeur «Energie»** CHF **25'000.--**

8 Economie publique

**Budget 2021
Revenus nets**

CHF 100'946.00

**Budget 2020
Revenus nets**

CHF 109'250.00

**Comptes 2019
Revenus nets**

CHF 102'966.28

Différence avec budget 2020

CHF 8'304.00

Raisons :

- 8200.3: Entretien courant des forêts**

CHF 6'200.--

9 Finances et impôts

Budget 2021
Revenus nets

Budget 2020
Revenus nets

Comptes 2019
Revenus nets

CHF 9'958'895.00

CHF 10'162'250.00

CHF 9'965'503.34

Différence avec budget 2020

CHF 203'355.00

Raisons :

- **9100.4: Impôts communaux généraux** CHF 250'500.--
- **9101.4: Impôts spéciaux** CHF 160'000.--
- **9300.3/4: Péréquation financière** CHF 186'760.--
- **9500.4: Quote-part à l'IFD** CHF 44'220.--
- **9610: Intérêts** CHF 22'050.--
- **9950.4: Prélèv. réserve de réévaluation** CHF 76'000.--

RECAPITULATION

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	29 327 173.00	28 333 125.55
Excédent de charges	CHF	-994 047.45	
Compte général	CHF	26 461 721.00	25 533 628.55
Excédent de charges	CHF	-928 092.45	
FS "alimentation en eau"	CHF	1 325 597.00	1 271 797.00
Excédent de charges	CHF	-53 800.00	
FS "traitement des eaux usées"	CHF	945 640.00	936 700.00
Excédent de charges	CHF	-8 940.00	
FS "gestion des déchets"	CHF	385 584.00	398 000.00
Excédent de revenus	CHF		12 416.00
FS "service du feu"	CHF	208 631.00	193 000.00
Excédent de charges	CHF	-15 631.00	

Investissements 2021

Investissements	Crédit voté	Dépenses/recettes estimées 2021
<u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u>		727 000.00
Viabilisation les Côtes, Bévillard	448 000.00	150 000.00
Les Vannes, Bévillard		200 000.00
Chemin du Haut, Malleray-Bévillard		377 000.00
<u>1404 Terrains bâtis</u>		2 065 000.00
Aménagement du bureau communal sur 2 étages		860 000.00
Bâtiment de la Pci, travaux publics, hangar des pompes (Chemenay)	1 050 000.00	1 015 000.00
Places de parc attenantes au bâtiment de la Pci (Chemenay)		190 000.00
<u>1406 Biens mobiliers</u>		160 000.00
Nouveau tracteur pour le service de la voirie		160 000.00
<u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u>		1 483 300.00
Conduites route de Champoz	720 000.00	515 000.00
Viabilisation les Côtes à Bévillard	172 000.00	160 000.00
Conduites chemin du Haut		228 300.00
Connexion réseaux d'eau Malleray et Bévillard dans le chemin du Haut		80 000.00
Connexion au SESTER (Syndicat des eaux Sonceboz, Tavannes et Reconvilier)		300 000.00
Conduites les Vannes		200 000.00
<u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u>		596 500.00
Canalisations route de Champoz	960 000.00	140 000.00
Viabilisation les Côtes à Bévillard	118 000.00	100 000.00
Canalisations chemin du Haut		96 800.00
Canalisations Rive de la Grosse Côte		59 700.00
Canalisations les Vannes		200 000.00
Total investissements :		5 031 800.00
- dont ceux à charge du compte général		2 952 000.00
- dont ceux à charge des services autofinancés		2 079 800.00

en milliers de francs

	R 2019	E 2020	V 2021	P 2022	P 2023	P 2024	P 2025	P 2026	P 2027	P 2028	P 2029	P 2030	P 2031
Clôture du compte de fonctionnement													
Total des charges	27 402	29 962	30 928	30 782	30 962	31 358	31 689	31 938	32 220	32 504	32 791	33 172	33 445
Total des revenus	27 402	29 748	30 000	29 902	30 418	30 781	31 039	31 100	31 316	31 407	31 626	31 824	32 078
Excédent de revenus	0	0	0	0	0	0							
Excédent de charges	0	214	928	879	544	576	650	838	904	1 097	1 165	1 348	1 367
Clôture du compte d'investissements													
Total des dépenses reportées au bilan	3 905	5 347	5 032	2 003	2 343	2 304	1 444	1 125	650	1 219	556	2 400	0
Total des recettes reportées au bilan	494	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements nets	3 411	5 347	5 032	2 003	2 343	2 304	1 444	1 125	650	1 219	556	2 400	0
Excédent de recettes du CI	0	0	0	0	0	0							
Financement													
Report des investissements nets	3 411	5 347	5 032	2 003	2 343	2 304	1 444	1 125	650	1 219	556	2 400	0
Report de excédent de recettes du CI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations harmonisées sur le PA (331)	693	787	900	921	925	1 121	1 140	1 166	1 206	1 214	1 219	1 314	1 298
Dépréciations effectuées sur le PA (332)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Dépréciations du découvert au bilan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent de charges	0	214	928	879	544	576	650	838	904	1 097	1 165	1 348	1 367
Excédent de revenus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attributions aux financements spéciaux (380)	343	200	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270
Prélèvements sur les financements spéciaux (480)	-149	-30	66	2	14	27	60	77	90	108	131	133	147
Découvert de financement	2 209	4 536	4 849	1 686	1 700	1 510	737	597	162	933	357	2 290	0
Excédent de financement	0	0	0	0	0	61							
Modification du capital													
Report du découvert de financement	2 209	4 536	4 849	1 686	1 700	1 510	737	597	162	933	357	2 290	0
Report de l'excédent de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61
Report des dépenses d'investissements au bilan	3 905	5 347	5 032	2 003	2 343	2 304	1 444	1 125	650	1 219	556	2 400	0
Report des recettes d'investissements au bilan	494	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Report des dépréciations au bilan (330/331/332)	709	794	906	927	931	1 128	1 147	1 172	1 212	1 220	1 225	1 320	1 304
Attributions aux financements spéciaux (380)	343	200	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270	270
Prélèvements sur les financements spéciaux (480)	-149	-30	66	2	14	27	60	77	90	108	131	133	147
Diminuation de la fortune nette	0	214	928	879	544	576	650	838	904	1 097	1 165	1 348	1 367
Augmentation de la fortune nette	0	0	0	0	0	0							
Fortune nette													
Fortune nette (+) / Découvert du bilan (-)	3 463	3 249	2 321	1 442	897	321	-329	-1 167	-2 071	-3 168	-4 332	-5 680	-7 047

The coat of arms of Valbirse is a shield divided into four quadrants. The top-left quadrant is white. The top-right quadrant is light blue and contains three yellow five-pointed stars arranged vertically. The bottom-left quadrant is white and features three wavy blue lines representing water. The bottom-right quadrant is light blue and contains three green leaves arranged vertically. The text is centered over the shield.

**Le conseil communal
de Valbirse vous recommande
l'approbation
du budget 2021**



Avez-vous des questions ?